



## Syndicat Libre de la Fonction Publique Secrétariat National

Zaventem, le 15 février 2021

### **Bonne nouvelle pour nos collègues du personnel Calog!**

Après avoir suivi une formation certifiée et réussi les tests, les membres du personnel du CALog ont droit à une allocation de développement des compétences.

Le SLFP-Police demande depuis des années que cette allocation soit incluse dans le calcul de la pension de ces agents. D'autant plus qu'un certain pourcentage du montant de cette allocation est prélevé pour la pension de retraite

Le Moniteur Belge publie ce jour l'Arrêté Royal du 02 février 2021 concernant la prise en compte, dans le calcul de la pension, de l'allocation de développement des compétences octroyée au personnel du cadre administratif et logistique des services de police.

L'allocation sera donc reprise dans le calcul du montant de la pension.

En outre, cette décision est appliquée rétroactivement à partir du 1er janvier 2007, date à laquelle l'allocation de développement des compétences a été accordée, afin de permettre la révision des pensions déjà accordées.

Vincent **Gilles**  
**Président National**  
+32475304864

Vincent **Houssin**  
**Vice-Président National**  
+32485184952

